

REVISION DU SCOT DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE BILAN DES ACTIONS DU CONSEIL LOCAL DE DEVELOPPEMENT (CLD)

1. INTRODUCTION

L'objet de ce document est de faire un bilan des actions du CLD sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné en ce qui concerne la méthodologie utilisée, la mobilisation des acteurs de la société civile ainsi que les relations avec le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) en charge de cette révision du SCoT. Ce document n'aborde pas le contenu des avis du CLD qui sont directement consultables sur le [site internet du SYMBORD](#).

L'annexe à ce document (pages 4 à 7) donne le détail pour chaque phase de la révision du SCoT de la chronologie des différentes étapes ayant conduit à l'émission des avis du CLD, avec l'indication de la méthodologie utilisée.

2. RAPPEL HISTORIQUE SUR LE CLD

Le CLD a été créé en mars 2009 sous forme d'une association loi 1901 dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire (CDRA) de la Boucle du Rhône en Dauphiné et dans le souci d'un dialogue permanent avec les différentes composantes de la société civile. Il est représentatif des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs et citoyens du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné. Il a disposé jusqu'à fin 2015 d'une animatrice à mi-temps et de tous les moyens de fonctionnement courant, le tout financé essentiellement par la Région Rhône-Alpes.

Suite à la dissolution de l'association en 2011 à l'initiative de ses membres, une nouvelle structure a été mise en place la même année sous forme d'une commission spécifique du SYMBORD. Cette structure reste indépendante et possède un règlement intérieur qui définit son fonctionnement.

Le CLD accepte début 2013 le rôle d'interlocuteur privilégié qui lui est confié par les élus du territoire pour la révision du SCoT en tant qu'instance de concertation représentative des citoyens et structures socioprofessionnelles du territoire.

Suite à la fin du CDRA en décembre 2015, le CLD ne dispose plus à compter de janvier 2016 de moyens financiers dédiés à son fonctionnement et le poste d'animatrice à mi-temps est également supprimé. Les actions du CLD sont concentrées sur la révision du SCoT.

Le CLD doit cesser définitivement ses activités dès l'arrêt du SCoT actuellement prévu fin novembre 2018.

3. ASSOCIATION DU CLD A LA REVISION DU SCOT

La délibération initiale du 18 octobre 2012 prescrivant la révision du SCoT indique notamment que **« La révision du SCoT doit se faire en concertation, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, avec les habitants, le Conseil Local de Développement, les associations locales dont les associations environnementales et de cadre de vie et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme. »**

Suite à l'évolution du périmètre du SCoT (adjonction de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises au 1^{er} juillet 2016) la nouvelle prescription du 15 septembre 2016 indique la même formulation que celle précisée ci-dessus dans la délibération du 18 octobre 2012 et précise notamment que cette concertation « **prendra la forme (a minima) d'un travail partenarial avec le Conseil Local de Développement et les Conseils de Développement s'ils sont créés sur le territoire** ».

4. ECHANGES D'INFORMATION ENTRE LE SYMBORD ET LE CLD

Le processus d'élaboration des différents documents du SCoT (PADD et DOO en particulier) est un processus itératif échelonné à chaque fois sur plusieurs mois avec émission de plusieurs versions intermédiaires. Le principe retenu d'un commun accord entre le SYMBORD et le CLD a consisté à une communication réciproque entre les 2 entités de leurs différents documents intermédiaires, permettant ainsi à chacune de prendre connaissance des orientations retenues par l'autre. Ce n'est qu'après l'élaboration d'une version finale ou très avancée des documents émis par le SYMBORD que le CLD a formulé ses différents avis officiels.

Un point régulier a été fait par ailleurs entre l'équipe projet du SCoT (Gérald Joannon, président du SYMBORD et Nadège Abon, chef de projet SCoT) et le CLD (André Mansiaux, président du CLD, et Claire Delorme, animatrice du CLD). Cela a été notamment le cas avant le lancement de chacune des phases du SCoT (Diagnostic / Enjeux, PADD et DOO / DAAC).

5. LES MOYENS DE COMMUNICATION UTILISES PAR LE CLD DURANT LA REVISION DU SCOT

Le CLD a utilisé les moyens de communication suivants :

- Onglet spécifique sur le site internet du SYMBORD (<http://www.symbord.fr/cld.php>) : mise en ligne des avis du CLD,
- Envoi de mails à sa liste de contacts (adhérents et sympathisants) : 65 structures (écoles, associations, entreprises, centres sociaux, offices de tourisme, ...) et 115 habitants : invitation aux réunions, diffusion des avis,
- Emission de lettres d'information envoyées à tous les contacts ainsi qu'aux collectivités du territoire : les lettres d'information de mars 2014, février 2015 et juillet 2016 ont fait référence à la révision du SCoT,
- Articles publiés par la presse locale (essentiellement Le Dauphiné Libéré et l'Essor) : annonce et compte-rendu de réunions publiques.

6. QUEL BILAN TIRE LE CLD DE CETTE EXPERIENCE ?

La phase active du projet s'est déroulée sur 4 années, même s'il y a eu quelques interruptions de quelques semaines / mois, notamment lors du changement de périmètre du SCoT. Le défi pour le CLD fut de maintenir la motivation du plus grand nombre durant cette période, surtout depuis début 2016 avec la suppression du poste d'animatrice du CLD. Nous avons relevé ce défi.

Un autre défi provenait de la complexité d'un SCoT sachant que la très grande majorité des membres du CLD, y compris les membres du bureau, n'avait qu'une très vague idée de ce que c'était. Au-delà de l'investissement personnel de quelques-uns qui ont pris le temps de « plonger » dans la littérature disponible sur le net, il nous faut remercier l'équipe projet, Nadège Abon en particulier, qui a toujours répondu présente lorsque nous avons besoin d'explications.

La diversité des acteurs du CLD, tant par leur provenance géographique sur le territoire que par leur connaissance et leur expérience personnelle et/ou professionnelle, nous a permis de rapidement mettre de côté nos visions personnelles pour raisonner globalement au niveau du

territoire. Nous pensons que c'est certainement le point le plus important de notre démarche et ce qui nous a permis d'apporter une réelle valeur ajoutée dans les propositions que nous faisons et les avis que nous donnions.

De nombreux élus du territoire nous ont fait part à plusieurs reprises de l'intérêt qu'ils portaient à nos réflexions qu'ils jugeaient complémentaires à celles qu'ils faisaient. Rares sont ceux qui ont manifesté leur désapprobation en remettant en cause l'objectivité de nos approches.

Suite à la présentation de l'avis du CLD devant le Conseil syndical du SYMBORD le 2 février 2016, « *Monsieur GINDRE souligne l'intérêt pour le Syndicat Mixte de s'appuyer sur une structure telle que le CLD qui fait un travail d'analyse intéressant et qui a permis de mettre en avant quelques faiblesses du diagnostic. Certains thèmes mis en avant dans le PADD ont été faiblement abordés dans le diagnostic. Certaines corrections sont en cours, il s'agit d'avoir une cohérence d'ensemble sur le dossier. Les remarques du CLD font avancer le dossier même s'il y a des points de désaccord.* » (extrait du compte-rendu).

Nous pensons que ces quelques témoignages nous confortent dans le fait que nos positions et propositions étaient sérieuses et étayées et qu'elles étaient faites dans le souci de l'intérêt général.

Le principe d'échanger des documents intermédiaires entre le SYMBORD et le CLD qui a été défini d'un commun accord entre le président du SYMBORD et le président du CLD avant le lancement du PADD et renouvelé au lancement du DOO a tout à fait fonctionné. Le CLD souhaite remercier le président Joannon pour la confiance qu'il a accordée au CLD en acceptant un tel principe.

En fonction des points ci-dessus le bilan que tire le CLD de cette expérience ne peut être que positif.

ANNEXE SUR LA METHODOLOGIE ET LA CHRONOLOGIE DE PREPARATION DES AVIS DU CLD SUR LA REVISION DU SCOT

1. DIAGNOSTIC / ENJEUX SELON PRESCRIPTION DU 18 OCTOBRE 2012

Le CLD souhaitait s'assurer que les enjeux étaient bien en phase avec le diagnostic. Il voulait avoir également une approche transversale en identifiant les interactions entre les différents enjeux.

La préparation de l'avis du CLD s'est déroulée d'avril à juillet 2014 de la manière suivante :

- Réunion de présentation du Diagnostic / Enjeux le 22 avril 2014 par l'équipe projet du SYMBORD (18 personnes présentes),
- Mise en place de 8 groupes de travail (1 pour chacun des 7 enjeux + 1 groupe pour une approche transversale) devant présenter leurs remarques pour le 12 mai 2014,
- Nouvelle réunion le 19 mai (18 personnes) pour faire une synthèse des remontées des groupes de travail et identifier les points à mentionner dans l'avis,
- Envoi fin mai à l'équipe projet d'une note listant les données qu'il faudrait ajouter au diagnostic,
- Envoi le 18 juillet de [l'avis du CLD sur le Diagnostic / Enjeux](#).

Cet avis a été présenté aux élus du Conseil syndical du SYMBORD le 2 octobre 2014.

2. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) SELON PRESCRIPTION DU 18 OCTOBRE 2012

La préparation de l'avis du CLD s'est déroulée de février à décembre 2015 de la manière suivante :

- Transmission au CLD début février 2015 des premières grandes orientations du PADD élaborées suite aux ateliers thématiques élus organisés à l'automne 2014 et présentées lors du COPIL SCoT du 15 janvier 2015,
- 1^{ère} réunion de travail du CLD le 10 février (25 personnes présentes) : l'objectif de la réunion était d'identifier le degré de cohérence entre les premières orientations du PADD définies par les élus avec les enjeux provenant du diagnostic.



Ateliers thématiques

- **5 groupes de 4-5 personnes (chaque thématique sera traitée 2 fois) :**
 - Développement urbain / Mobilités et transports
 - Economie, commerce et emploi / Agriculture et environnement
 - Agriculture et environnement / Habitants et cadre de vie
 - Mobilités et transports / Economie, commerce et emploi
 - Habitants et cadre de vie / Développement urbain
- **Dans chaque groupe : un référent**
 - Une personne sera en charge de prendre des notes et d'assurer la restitution des échanges.
- **30 minutes d'échanges par thématique :**
 - chaque groupe devra vérifier la correspondance entre les grandes orientations (entre 4 et 7 par thématique) qui sont proposées pour le PADD avec les enjeux issus du diagnostic.
- **Synthèse très succincte des ateliers (2-3 minutes par groupe) : les 1^{ères} tendances**

- 2^{ème} réunion de travail du CLD le 31 mars 2015 (11 personnes) : analyse du résultat des ateliers thématiques du 10 février 2015,
- Transmission le 9 avril 2015 au SYMBORD d'un [document reprenant les conclusions des réunions des 10 février et 31 mars 2015](#),
- Présentation le 5 mai 2015 de la version 2 du PADD lors d'une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) à laquelle était convié le président du CLD. Transmission de cette version au CLD,
- Réunion de travail du CLD le 12 mai (12 personnes) et réunion du bureau du CLD le 19 mai (12 personnes) pour analyser la version 2 du PADD et préparer son avis.
- Transmission le 20 mai 2015 au SYMBORD d'un [document notant les remarques du CLD](#). L'avis rédigé et diffusé ultérieurement s'appuiera sur ces remarques,
- Suite à la transmission le 26 juin 2015 par le SYMBORD de la version 3 du PADD, le CLD fait part de ses remarques par mail le 29 juin 2015 de manière à ce qu'elles soient disponibles pour la réunion du COPIL SCoT du 30 juin 2015,
- Le CLD communique le 8 décembre 2015 au SYMBORD son [avis sur le PADD](#) sur la base de la version 3 qui a fait l'objet de modifications mineures lors de la Conférence des maires du 1^{er} octobre 2015,
- Présentation de l'avis du CLD sur le PADD le 7 janvier 2016 aux élus du bureau restreint du SYMBORD et le 4 février 2016 aux élus du Conseil syndical du SYMBORD.

3 DIAGNOSTIC / ENJEUX ET PADD SELON PRESCRIPTION DU 15 SEPTEMBRE 2016

Suite à la modification du périmètre du SCoT, le processus de révision du SCoT est repris intégralement avec émission d'un nouveau Diagnostic / Enjeux et d'un nouveau PADD.

La Communauté de communes des Balmes Dauphinoises intégrée au périmètre du SCoT ne présente pas de caractéristiques très différentes des autres communautés de communes constituant le périmètre initial du SCoT. Il en résulte que le Diagnostic / Enjeux et le PADD sont très proches des versions initiales.

Le CLD a donc décidé de simplement actualiser son [avis sur le Diagnostic / Enjeux](#) et [celui sur le PADD](#) et de les valider lors de sa réunion de bureau du 23 novembre 2016.

Ces 2 avis ont été présentés le 16 mars 2017 aux élus du Conseil syndical du SYMBORD.

Un représentant du CLD a par ailleurs participé à la réunion PPA sur le PADD du 16 février 2017.

4 DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) ET DOCUMENT D'AMENAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL (DAAC)

La préparation des avis du CLD sur le DOO et le DAAC s'est déroulée d'avril 2017 à juin 2018 de la manière suivante :

- Organisation d'une réunion publique (une quarantaine de personnes présentes) de lancement du processus le 3 avril 2017 comprenant 2 parties :
 - Une présentation faite par Nadège Abon, Chef de projet SCoT, sur le processus de révision du SCoT, notamment la phase élaboration du DOO, et sur les obligations de concertation avec la société civile,
 - Une présentation faite par le président du CLD sur l'organisation proposée comme indiqué ci-dessous :

- Période
 - De mi-mai à fin-juin prochain
 - Après la 1^{ère} série d'ateliers thématiques des élus de début mai
 - Avant leur 2^{ème} série d'ateliers thématiques de début juillet
- Objectif : alimenter les élus avec des propositions et commentaires
- Comment : 4 groupes de travail thématiques (1 à 2 réunions par groupe)
- Thématiques retenues par le CLD
 - Mobilité
 - Limitation de la consommation d'espace
 - Energies renouvelables
 - Économie de proximité et circulaire

- Les réunions thématiques ont été réalisées en mai et juin 2017 :
 - Mobilité : 18 mai et 12 juin – 13 personnes,
 - Energies renouvelables : 22 mai et 15 juin – 13 personnes,
 - Economie de proximité et économie circulaire : 7 et 19 juin – 19 personnes,
 - Limitation de la consommation d'espace : 8 et 20 juin – 13 personnes.
- Envoi le 26 juin 2017 au SYMBORD des [propositions faites aux élus](#) suite à ces réunions thématiques. Elles sont présentées sous forme de prescriptions et de recommandations.
- Envoi de [l'avis du CLD sur le DOO](#) le 21 mars 2018. Son élaboration a été faite sur la version 4 de mars 2018 du DOO, en s'appuyant plus particulièrement sur l'avis du CLD du 23 novembre 2016 sur le PADD et sur les propositions faites aux élus fin juin 2017 suite aux réflexions menées sur le DOO en mai et juin 2017 au sein des 4 groupes de travail mis en place par le CLD auprès de la société civile.

Le CLD a notamment vérifié le degré de cohérence du DOO avec les propositions faites fin juin 2017 par l'utilisation d'un tableau qui a été communiqué pour information au SYMBORD (voir un extrait de ce tableau ci-dessous)

Propositions des groupes de travail du CLD mai - juin 2017						Version 4 du DOO de mars 2018 et DAAC Version 2 de mai 2018						
Groupe de travail	Thème	N°	Page	Libellé	Eventuel complément	P/R	Solution retenue	P/R	Page du DOO / DAAC	Cohérence avec propositions du CLD	principales raisons de non prise en compte des propositions du CLD	Commentaires éventuels
Mobilité	5 - Maillage du territoire par un réseau de voies vertes et de véloroutes	1	6	Prise en compte du schéma directeur vélo de l'Agence de Mobilité NI dans les documents d'urbanisme		P	Référence à ViaRhona + voie verte crémieu Arandon + boucles secondaires	P	93	Partiellement cohérent		La cible concerne plus le vélo à usage de loisirs. Le schéma directeur vélo de l'Agence de Mobilité a été arrêté en avril 2018 suite aux demandes des 2 CC de BD et de VDD
	6 - Mise en place de TàD dans les zones rurales	1	7	Mise en place de TàD dans les zones rurales	Pour les personnes n'ayant pas de moyens de déplacement	R	2 cibles pour secteur nord : jeunesse et personnes âgées	P	91	Cohérent		
	7 - Solutions alternatives pour les déplacements domicile-travail vers les ZA et les déplacements vers les zones commerciales	1	7	Pistes cyclables pour accéder aux ZA si utilisateurs potentiels > 50			Linéaires de pistes cyclables continues entre poles résidentiels, d'emploi et d'équipements publics et	P	92 et 93	Cohérent		
2		7	Pistes cyclables pour accéder aux zones commerciales d'intérêt intercommunal							Non évoqué dans DAAC		
		3	7	Mise en place de PDE / PDIE			Encourager la pratique de covoiturage dans le cadre de l'élaboration de PDE / PDIE	P	88	Cohérent		D'autres modes de transport doivent être abordés lors de l'élaboration d'un PDE / PDIE (vélo notamment)

- Envoi de l'[avis du CLD sur le DAAC](#) le 4 juillet 2018. Son élaboration a été faite sur la version 3 de juin 2018 du DAAC, en s'appuyant comme pour l'avis sur le DOO sur l'avis du CLD sur le PADD de novembre 2016 et sur les propositions faites aux élus fin juin 2017.

Le même tableau que ci-dessus a été également utilisé pour vérifier le degré de cohérence du DAAC avec les propositions faites fin juin 2017.

- Le CLD a par ailleurs participé aux « rencontres d'acteurs » organisées par le SYMBORD dans le cadre du DOO sur les thématiques suivantes :
 - Agriculture : 30 mars 2016, 25 mai 2016 et 23 mai 2017
 - Carrières : 23 juin 2017
 - Environnement / ressources : 22 juin 2017
 - Mobilité : 27 juin 2017
 - Urbanisme / habitat : 24 mai 2017
- Il a également participé aux réunions PPA suivantes :
 - DOO le 17 mai 2018
 - DAAC le 11 juillet 2018